

# DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHSCTA du 7 octobre 2021

Madame la Rectrice,

Cette rentrée aura été, une fois de plus, marquée fortement par la question sanitaire.

Si une vaccination généralisée de la population est indispensable pour combattre l'épidémie, la coercition et la pression ne peuvent remplacer une politique sanitaire qui prévient, protège, informe, incite et vaccine au plus près de la population.

Une fois de plus, le ministre a communiqué via les médias et la publication tardive et non concertée du protocole ministériel a fait l'impasse sur des mesures indispensables : non brassage systématique, absence d'une véritable stratégie de dépistage...

Si nous sommes tous d'accord pour dire que cette pandémie est une catastrophe éducative, en particulier pour les élèves les plus fragiles, les solutions apportées par le ministre sont insuffisantes et conduisent à creuser encore plus les inégalités.

C'est un véritable plan d'urgence pour l'École, l'allègement des classes, le recrutement d'enseignant.es, d'infirmier.es, de médecins scolaires, d'AED, d'AESH, de CPE, qu'il faut mettre en oeuvre.

Dans la dernière mise à jour de la FAQ, en date du 30 septembre 2021, il est indiqué que, dans le premier degré, en cas d'absence non remplacée d'un.e enseignant.e, les élèves sont répartis dans les classes de même niveau. Le ministre connaît-il si mal l'école pour penser que l'on peut répartir une trentaine d'élèves sur une ou deux autres classes ? Il est vrai qu'il est coutumier de recommandations qui sont inapplicables sur le terrain, mettant à mal les personnels qui doivent se débrouiller comme ils peuvent.

Dans notre académie aussi, les personnels de l'Education nationale ont porté le système, ils ont dû s'adapter pour prendre en charge les élèves tout en mettant en oeuvre un protocole sanitaire - sur le principe indispensable - mais aux contours mouvants et pour certains aspects inapplicable par manque de moyens ou locaux inadaptés. De son côté, le ministre a continué de faire comme si de rien n'était en maintenant la pression sur toutes les catégories de personnels.

Dans le premier degré, les difficultés habituelles liées à la pénurie de moyens matériels et humains se sont nettement accrues avec la crise sanitaire. L'école fonctionne aujourd'hui dans des conditions dégradées, ce qui a des répercussions sur les apprentissages des élèves comme sur l'épuisement des personnels. Comble cette dégradation récurrente et structurelle, le rectorat fait le choix du recrutement de 50 personnels contractuels, précaires, non formés au détriment des 36 personnes inscrites sur la liste complémentaire, titularisables et formées. Que d'énergies et de moyens déployés, à perte et de souffrances engendrées."

Dans le second degré, la pression des programmes et des évaluations a été maintenue et même accentuée avec la publication en juillet de textes sur le baccalauréat et l'évaluation ainsi que l'organisation et de la mise en oeuvre de la co-intervention et des chefs d'oeuvres qui créent des tensions entre les enseignants, les personnels de direction et les corps d'inspection.

De nombreuses observations font état de conflits dans les écoles, établissements et services. L'absence de convivialité, la disparition des espaces de régulation informelle, le manque de moyens

et de reconnaissance mettent les personnels à mal. Les conflits, reflets des conditions de travail dégradées, n'ont, d'ailleurs, jamais été aussi nombreux.

La situation de certains de ces établissements est ainsi à l'ordre du jour de notre réunion.

Nous sommes également interpellés par des collègues qui se trouvent seuls et en difficulté.

Les AED dont les contrats ne sont pas renouvelés (et dont il faudrait regarder les motifs de non renouvellement !) qui se voient dans l'impossibilité de s'inscrire à Pôle Emploi ou en sont radiés faute d'avoir pu fournir les attestations d'emploi demandées ! C'est inadmissible.

Les personnels pour qui les aménagements de poste ne sont pas faits.

Les personnels vulnérables qui attendent des semaines avant de recevoir une réponse concernant leur situation.

Les enseignants que les chefs d'établissement menacent de retrait sur salaire parce qu'ils n'ont pas assisté à une réunion en dehors de leur temps de travail.

Les personnels dont le droit de grève est bafoué par des chefs d'établissement qui organisent des réunions les jours de grève et refusent de les déplacer.

Les enseignants que l'on menace parce qu'ils demandent que soient appliqués les textes réglementaires et refusent d'enseigner dans une autre discipline que celle de recrutement.

Tous ces personnels se tournent vers nous car depuis la disparition des Commissions paritaires, il n'y a plus que des situations individuelles et les personnels se retrouvent isolés.

Par ailleurs, la loi de "destruction de la fonction publique" de 2019, qui a dessaisi les Commissions paritaires des prises de décisions collectives et privé les délégués du personnel du travail de vérification et d'information, a conduit à une augmentation de la charge de travail des personnels des services administratifs rectoraux.

Cette surcharge de travail a pour effet de ne pas permettre une communication satisfaisante entre les services et les collègues (pas d'accusé de réception et absence de réponse aux courriers ou courriels, difficulté de joindre les services par téléphone...). Nous sommes interpellés quotidiennement sur cette question.

Nous dénonçons une fois de plus les effets dévastateurs de cette loi.

Nous dénonçons également une nouvelle fois l'indigence des moyens humains à la disposition de la Médecine de Prévention et des services de santé qui y sont liés (service de la référente handicap notamment) plus qu'indispensables dans le contexte actuel.

Nous vous demandons, Mme La Rectrice, de donner aux personnels de l'académie les services auxquels ils ont droit.

L'institution doit prendre la mesure de la situation et y apporter les solutions de prévention nécessaires de toute urgence